



PENSION CANINE

CONDITIONS GENERALES D'HEBERGEMENT DE L'ANIMAL

Association Ubayenne de Défense des animaux : Chiens, Chats, Equidés

EN CONFIAANT SON ANIMAL À AUDACCE, LE PROPRIÉTAIRE ACCEPTE, SANS RÉSERVE, LES PRÉSENTES CONDITIONS D'HÉBERGEMENT

1. Conditions d'acceptation de l'animal

- 1.1 Afin de bénéficier des services d'hébergement offerts par AUDACCE, le propriétaire de l'animal s'engage à **adhérer à cette association** (coût de base : 25 Euros par an). L'adhésion se fait en ligne sur www.audacce04.fr et la cotisation devant être réglée au plus tard le jour de la réservation.
- 1.2 Ne sont admis que les **chiens identifiés** par tatouage ou puce électronique et **à jour de vaccination** (datant de plus de 1 mois et de moins d'un an) contre la maladie de Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose (CHPL). Le vaccin contre la toux du chenil est fortement recommandé. En cas de non-mise à jour du protocole vaccinal de l'animal, le propriétaire devra signer une décharge de responsabilité, exonérant AUDACCE de toute responsabilité en cas de maladie, de contamination ou de conséquences sanitaires pouvant en résulter.
- 1.3 Le **carnet de santé à jour** et les papiers d'identification de l'animal devront être remis à AUDACCE au plus tard le jour du dépôt de l'animal.
- 1.4 Tout animal doit être **traité contre les parasites internes et externes** au minimum 15 jours AVANT la date de dépôt de celui-ci.
- 1.5 S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de l'hébergement, l'animal subira une désinfection aux frais du propriétaire.
- 1.6 Les **chiennes en chaleur ne sont pas acceptées**. Les propriétaires de chiennes non stérilisées devront indiquer, le jour du dépôt de celles-ci, la date des dernières chaleurs. Dans le cas où des chaleurs se déclareraient en cours d'hébergement, un supplément de 2 € par jour d'hébergement sera facturé au propriétaire.

2. Informations à délivrer pour l'hébergement de l'animal

- 2.1 Le propriétaire doit avertir AUDACCE des éventuels **problèmes de santé, problèmes de comportement** (par exemple, agressivité), **traitements vétérinaires** propres à son animal.
- 2.2 Tout traitement nécessité dans le cadre de l'hébergement ne pourra être administré que s'il est prescrit par un vétérinaire ; le propriétaire devant **fournir l'ordonnance** établie par celui-ci.
- 2.3 Le propriétaire doit obligatoirement communiquer à AUDACCE son adresse de déplacement et un numéro de téléphone afin d'être contacté, le cas échéant. Par ailleurs, il devra obligatoirement indiquer au moment du dépôt de l'animal les **coordonnées d'une personne de son entourage** qui pourra, en toutes circonstances, faire le lien entre lui et AUDACCE et/ou prendre toute disposition concernant l'animal.

3. Maladie et accident

- 3.1 En cas de maladie ou d'accident de l'animal survenant pendant la durée de l'hébergement, le propriétaire autorise, par les présentes Conditions d'Hébergement, AUDACCE à procéder aux **dépenses de pharmacie nécessaires**, et/ou à faire procéder aux soins estimés nécessaires par le cabinet vétérinaire de Barcelonnette.
- 3.2 Les frais afférents devront être payés ou, le cas échéant, **remboursés par le propriétaire** sur présentation des justificatifs.



CONDITIONS GENERALES D'HEBERGEMENT DE L'ANIMAL

4. Objets personnels de l'animal

4.1 Le refuge d'AUDACCE peut **accepter les objets personnels** (jouets, tapis, corbeilles, caisses de transports,...) dans le cadre de l'hébergement mais décline toute responsabilité en cas de dégradation ou perte de ces derniers.

4.2 Les objets personnels de l'animal devront être **marqués de manière indélébile** du nom du propriétaire.

5. Dépôt et reprise de l'animal

5.1 Le dépôt et la reprise de l'animal devront s'effectuer sur rendez-vous dans les conditions définies aux articles précédents et **aux horaires d'ouverture du refuge**.

- en été : entre 8h30 et 11h30, puis entre 14h et 16h30
- en hiver : entre 8h30 et 11h30, puis entre 13h30 et 16h

5.2 Lors de la réservation, vous devez préciser les heures de départ et d'arrivée. **En cas de retard, contactez au plus vite le refuge au 06 95 96 57 55**

5.3 Lors de votre arrivée, **appelez le numéro sur la porte d'entrée** pour vous signaler

5.4 Le refuge est situé **en face de l'aérodrome de Saint-Pons**, à l'adresse : Zone industrielle, Les Graves du Riou Bourdou, 04 400 Saint-Pons. [Voir le point sur Google Maps.](#)

6. Reprise de l'animal

6.1 AUDACCE ne **restituera l'animal qu'à son propriétaire**, sauf si ce dernier autorise une tierce personne à le récupérer. Dans ce cas, le propriétaire devra avoir donné, au moment du dépôt de l'animal, l'identité de cette personne qui devra se munir d'une pièce d'identité pour effectuer la reprise.

6.2 Le propriétaire s'engage à **reprendre l'animal à la date et heure de reprise indiquées** lors de la réservation et confirmée lors du dépôt.

6.3 Dans l'hypothèse où l'animal ne pourrait être repris à la date initialement prévue, le propriétaire en avertira AUDACCE dans les meilleurs délais, et **au plus tard 24 heures avant la date de reprise initialement** prévue. AUDACCE se réserve le droit, en cas de contrainte de gestion découlant de ce retard, d'appliquer une **pénalité égale à 50% du tarif d'hébergement journalier** défini à l'article 9 des présentes Conditions d'Hébergement

6.4 Faute d'avoir été prévenue dans les 24 heures précédant la date de reprise initiale, AUDACCE facturera en sus au propriétaire et pour chaque jour de retard, une **pénalité égale à deux fois le tarif d'hébergement journalier** défini à l'article 9 des présentes

7. Abandon de l'animal

7.1 Le propriétaire de l'animal s'engage à **respecter les dates de séjour** annoncées.

7.2 Sans nouvelle du propriétaire, tout dépassement de la date initiale de reprise de l'animal de **plus de 15 jours** sera considéré comme un abandon de celui-ci. Dans ce cas, AUDACCE sera en droit de **disposer librement de l'animal** et des **poursuites pourront être engagées contre le propriétaire**.



8. Responsabilité d'AUDACCE

8.1 AUDACCE ne sera responsable, dans le cas de dommages causés par l'animal, **que dans les cas prévus par l'article 1385 du Code civil** ; AUDACCE se réservant, en tout état de cause, le droit de se retourner contre le propriétaire de l'animal, le cas échéant.

8.2 Dans toute la limite permise par la loi, AUDACCE **décline toute responsabilité à l'égard du propriétaire en cas d'accident, de maladie ou de décès l'animal** (par exemple : torsion d'estomac, crise cardiaque, stress consécutif à l'éloignement, maladies liées à un état physiologique déficient) qui n'a pas un lien direct avec son fait.

8.3 La responsabilité d'AUDACCE **ne pourra être engagée dans le cas de dommages subis par l'animal ou causés par lui, dans les cas de force majeure suivants** (sans que cette liste ne soit exhaustive) : ouragan, tempête, inondation, glissement de terrain etc...

9. Tarifs et facturation

9.1 Le coût de l'hébergement **ne comprend pas la nourriture de l'animal**. La nourriture devra être fournie par le propriétaire en quantité suffisante le jour du dépôt de l'animal. Dans le cas où la nourriture s'avèrerait insuffisante, le propriétaire s'engage à rembourser AUDACCE du montant de la nourriture supplémentaire achetée par AUDACCE (sur présentation de justificatifs).

9.2 L'hébergement de l'animal est facturé à la journée selon les tarifs suivants (établis en 2026). Toute journée entamée est due.

	1 chien	2 chiens dans le même box	3 chiens dans le même box
Séjour < 15 jours	14€ / jour	24€ / jour	30€ / jour
Séjour > 15 jours	12€ / jour	20€ / jour	24€ / jour

9.3 Une réservation d'hébergement n'est effective que si elle est **accompagnée du versement d'arrhes** représentant 30% du prix de l'hébergement (qui resteront acquis en cas d'annulation de la réservation). Vous avez la possibilité de souscrire à une assurance annulation lors de la réservation

9.4 Le **solde devra être réglé à la reprise de l'animal**, par espèce ou chèque. Le refuge n'accepte pas le paiement par carte bancaire.

9.5 AUDACCE se réserve le droit de **mettre fin de manière anticipée au séjour de l'animal lorsque son comportement présente un danger pour lui-même, pour les autres animaux hébergés ou pour le personnel**. Dans une telle hypothèse, aucun remboursement, total ou partiel, ne pourra être exigé par le propriétaire.



CONDITIONS GENERALES D'HEBERGEMENT DE L'ANIMAL

10. Modalités d'accueil de l'animal

10.1 L'alimentation est distribuée conformément aux **consignes du propriétaire** (quantité, fréquence, régime spécifique). La nourriture doit être fournie en quantité suffisante pour toute la durée du séjour.

10.2 Les chiens sont hébergés dans des **boîtes individuels**, sauf en cas de réservation de boîtes doubles ou triples destinés à des chiens issus d'un même foyer. Ils ne sont en aucun cas en contact direct avec les chiens du refuge. Les chiens bénéficient d'un accès à un parc extérieur, à tour de rôle, pour les boîtes relevant d'un même secteur. Les boîtes sont fermés durant la nuit.

10.3 Les boîtes sont de type **semi-extérieur** et se composent de trois parois en bois ainsi que d'une porte grillagée. Chaque boîte est équipée d'une **niche isolée et de couvertures**. Le refuge étant situé en zone d'altitude (environ 1 100 mètres), les conditions climatiques peuvent être rigoureuses, notamment en période hivernale avec présence possible de neige. Les séjours de chiots, de chiens de petite taille et de chiens âgés doivent être envisagés en tenant compte de ces conditions climatiques particulières.

10.4 AUDACCE s'engage à **fournir tous les soins et attentions raisonnablement nécessaires** afin d'assurer le bien-être des animaux hébergés pendant toute la durée de leur séjour.

11. Litige

Toute contestation ou litige né du fait de l'hébergement de l'animal sera porté devant les juridictions légalement compétentes situées dans le ressort du siège social d'AUDACCE.



Rappel des modalités

- Chiens identifiés
- Chiens à jour de leurs vaccins (CHPL), et vermifugés
- Chiennes non stérilisées hors période de chaleur
- Propriétaire adhérent à l'association
- La réservation est effective dès paiement des arrhes

Le jour du dépôt

- Appelez le numéro sur la porte pour vous signaler
- Remettez à l'équipe :
 - Le carnet de santé & ordonnance en cas de traitement médical
 - L'alimentation pour toute la durée du séjour
 - Les objets personnels du chien marqués à son nom
- Précisez le comportement du chien (fugue, sociabilité, réactivité...).
- Donnez un contact d'urgence